

# POLITIQUE FORESTIÈRE AU SÉNÉGAL

par P. FOURY

Conservateur des Eaux et Forêts  
Chef du Service des Eaux et Forêts du Sénégal

## FOREST POLICY IN SENEGAL

### SUMMARY

*It is practically impossible to initiate a rational forest policy in any new country, unless such a policy is duly integrated in an agronomical development scheme covering the whole region or territory concerned.*

*Senegal is not an exception to that rule. The forest policy of such countries should be based on clear and simple ideas resulting from the study of natural factors, traditional agro-pastoral practices or improved methods (ground nut culture, deep wells) and to the propagation of *Faidherbia albida* and of *Borassus flabellifer* as well as the reforestation of sand dunes with *Casuarina aff* in the agricultural area ; to the rotation of grazing land and establishment of early firebreaks in the pastoral area, while open forests are being developed and efficiently protected.*

## POLITICA FORESTAL EN SENEGAL

### RESUMEN

*No es posible, en cualquier país nuevo, de iniciar una nueva política forestal racional si la misma no es procedente de un plano de desarrollo agronomico general de la region o del territorio considerado.*

*Senegal no constituye una excepcion. La politica forestal de tal país debe fundarse en ideas claras y sencillas resultando del estudio de factores naturales, de tecnicas tradicionales agro-pastorales o mejoradas (cultivo de cacahuets, pozos profundos), de la multiplicacion de *Faidherbia albida* y de *Borassus flabellifer*, tambien como de la reforestacion de las dunas con *Casuarina aff* - en la zona agriculatural ; de rotacion de terrenos de pastos y establecimiento de paraquejos precoces en la zona pastoral, mientras se desarrollan bosques claros eficientemente protegidos.*

Le Territoire français du Sénégal est coupé presque complètement en deux parties par le Territoire anglais de la Gambie, étroit couloir d'une largeur de 30 km. à 50 km., le long du fleuve Gambie et de part et d'autre de ce fleuve comme axe. Du côté Nord de la Gambie, c'est le Sénégal proprement dit. Du côté Sud, c'est la Casamance, enserrée elle-même entre la Gambie anglaise et la Guinée portugaise, à cheval sur le fleuve Casamance.

On ne traitera dans ce qui suit que du Sénégal proprement dit, auquel on rattachera la haute Casamance (à partir de Sédhiou), qui est la continuation de la « région du rail » (région desservie par la voie ferrée de Dakar à Bamako). La basse-

Casamance appartient, elle, au secteur guinéen ; c'est une contrée toute différente du Sénégal.

\* \* \*

Au Sénégal, la saison des pluies dure environ quatre mois, du 15 juillet au 15 novembre. Les chutes annuelles de pluie augmentent en allant du Nord au Sud, passant de 350 mm. en moyenne, dans la région du fleuve Sénégal à 700-800 mm. dans la région du Nyombatto (Sud de Kaolack).

Il semble que ce soit principalement aux variations de pluviosité qu'est due l'existence de deux secteurs de végétation bien caractérisés. La carte



ci-jointe indique approximativement leur limite commune. Cette limite présente une direction générale Est-Ouest, parallèle à celle des isohyètes, avec un relèvement vers le Nord, à l'approche de la côte (influence du secteur climatique canarien).

Du côté Nord de cette limite s'étend le secteur sahélo-saharien, caractérisé par la prédominance d'essences épineuses ou apparemment épineuses (*Acacia verek*, *A. raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Bauhinia rufescens*, *Capparis decidua*, *Commiphora africana*, etc.), et la rareté des essences non épineuses. Du côté Sud, c'est le secteur Sahélo-Soudanais, caractérisé, au contraire par la prédominance des essences sans épines (*Pterocarpus erynaeus*, *Cordia africana*, *Sterculia setigera*, *Bombax buonopozense*, *Lannea acida*, *Combretum* et *Terminalia divers*, etc...), et la disparition des épineux. De ce fait, les peuplements de ce dernier secteur ont un aspect qui rappelle celui des forêts feuillues des pays tempérés.

Le reste du temps, du 15 novembre au 15 juillet, il ne se produit plus aucune précipitation notable. Durant huit mois, le Sénégal devient, au point de vue climatique, un véritable désert. Ça et là subsistent, quelque temps après la fin de l'hivernage, des mares formées par les eaux de pluie. Mais elles s'assèchent bientôt, et, durant tout le reste de la saison sèche, jusqu'au retour des pluies, il ne reste absolument plus aucune eau superficielle au Sénégal, mis à part les grands fleuves Sénégal et Gambie.

Les cours d'eau du Ferlo, du Sine, du Saloum et de leurs affluents, qu'indiquent les cartes, ne représentent plus que des vallées et n'ont plus jamais d'eau, même en saison des pluies. Seuls, les affluents de la Gambie reprennent quelque humidité en hivernage, et se présentent même alors, par tronçons, comme des chapelets de mares.

Il résulte de ce fait que le peuplement humain du Sénégal s'est fait uniquement sous la dépendance des eaux souterraines, de leur présence ou de leur absence, de la possibilité ou non de les atteindre pour y puiser.

Au voisinage de la côte, du côté Nord, comme du côté Sud de la presqu'île du Cap Vert, dans le Cayor, le Baol, le bas-Sine, le bas-Saloum et le Nyombatto, la nappe phréatique est à une profondeur de 20 à 40 mètres, donc assez facilement accessible, ce qui a permis la multiplication des puits et, par la suite, celle des villages, suivant une disposition assez dense et une répartition uniforme sur l'ensemble de ces contrées.

La nappe phréatique s'enfonce à partir d'une ligne Louga-Diourbel-Kaolack, et devient de plus en plus profonde en allant vers l'Est. Elle est à une profondeur de 80 mètres dans la région de Touba-Dar Mousti. Le creusement de puits devient alors une opération difficile et coûteuse. Aussi, ne sont-ils plus en grand nombre et chaque puits groupe-t-il

autour de lui une population importante. Les puits qui existent se trouvent bien évidemment situés là où leur creusement était le plus facile, c'est-à-dire où la nappe phréatique est la moins profonde, le long des vallées du Ferlo, du Sine, du Saloum et de leurs affluents. La population est ainsi groupée en de gros villages, le long des vallées, tandis que les plateaux ne portent que de rares et misérables hameaux.

Ces dernières régions sont occupées par des populations de cultivateurs, qui ne sont à vrai dire qu'à demi sédentaires. Aux habitants de ces gros villages, assez distants les uns des autres, il ne serait pas possible de cultiver la totalité du pays s'ils y séjournaient constamment, mais seulement les terres des alentours immédiats des villages. Peu avant la saison des pluies, ils essaient donc hors des villages, vers des campements sommaires et temporaires établis sur les terrains mêmes qu'ils se proposent de cultiver. Grâce à des provisions d'eau amenées à dos d'âne dans des outres, ils peuvent commencer à nettoyer et à préparer leurs champs. Ils y séjournent ensuite en buvant l'eau des mares ou celle qu'ils recueillent, coulant des toits des cases, une fois la saison des pluies établie. Après la récolte, ils en ramènent le produit et se replient eux-mêmes, chassés par la sécheresse, vers les puits de leurs villages respectifs. Cette sorte de nomadisme agricole permet de tirer parti des terrains éloignés de tout point d'eau permanent. Plus à l'est, à partir du contour des terrains éocènes, la nappe phréatique superficielle (si l'on peut encore appeler ainsi une nappe, qui est alors à une profondeur de 100 mètres et plus), disparaît. Faute d'eau en toutes saisons, il n'y a plus de vie permanente possible. Toute la moitié orientale du Sénégal est le domaine des pasteurs Peulhs, qui y mènent une existence semi-nomade. Ils y reviennent dès les premières pluies, et y séjournent tout l'hivernage, profitant des mares superficielles pour boire eux-mêmes et faire boire leur bétail. Lorsque le retour de la sécheresse fait tarir les mares, ils sont obligés de partir; ils conduisent leur bétail à la recherche de l'eau, soit vers le Nord, près du fleuve Sénégal, soit vers l'Ouest ou le Sud, vers les régions du Cayor, du Baol, du Sine-Saloum et leurs puits. Ils demeurent toute la saison sèche dans ces régions. Les cultivateurs sédentaires qui ne possèdent eux-mêmes aucun gros bétail, ne s'opposent nullement à cette transhumance qui leur procure des produits laitiers dont ils sont friands, la fumure de leurs terres, sans leur causer aucun préjudice à une saison où le sol ne portant plus aucune culture, toutes les récoltes étant faites et rentrées, peut être laissée à l'entière disposition du bétail.

Le contour de l'éocène constitue donc, au Sénégal, une limite raciale et la démarcation entre deux genres de vie : à l'Ouest, le Sénégal agricole et des populations sédentaires; à l'Est, le Sénégal pasto-

ral et des populations semi-nomades. Disons plutôt « constituait », car la politique de création de forages profonds, activement poursuivie en ce mo-

ment va, sans nul doute, faire évoluer rapidement, et transformer profondément l'état de choses actuel. Nous y reviendrons plus loin.

## I. - Le Sénégal agricole

L'arachide est devenue la principale culture du Sénégal et presque une monoculture en certaines de ses régions.

C'est autour de Saint-Louis que cette culture a commencé, à l'époque où l'estuaire du fleuve sénégal était encore le seul exutoire du pays. De là, elle est descendue vers Louga et le Cayor, où elle a trouvé des conditions climatiques plus favorables. L'aménagement du Port de Dakar et la pénétration de la voie ferrée vers l'arrière-pays et le Soudan, ont permis son expansion vers le Baol et le Sud du Cercle du Sine-Saloum (Kaolack), qui sont aujourd'hui les contrées de plus forte production.

Cette progression a été rapide depuis ces dernières dizaines d'années. En voici une preuve : Les boisements de savane figurent sous une teinte vert clair sur la carte au 1/200.000<sup>e</sup> dressée par le Service Géographique de l'A. O. F. Or, sur la feuille de Diourbel et la partie Nord de celle de Kaolack, qui ont été éditées en 1925, cette teinte verte couvre bien les trois quarts de la surface totale de ces feuilles. A moins de suspecter l'exactitude du travail des topographes, c'est donc qu'à cette époque ces régions étaient encore peu colonisées et à peine entamées par le défrichement. Maintenant, vingt-huit ans après, il ne subsiste absolument plus aucun boisement digne de ce nom dans ces régions, hormis quelques massifs qui doivent de s'être maintenus au fait qu'ils sont situés sur des affleurements de latérite impropre à la culture. Le défrichement est total, et il faut aller à une centaine de kilomètres vers l'Est de Diourbel et de Kaolack, pour rencontrer les premiers véritables boisements.

La culture de l'arachide a progressé de proche en proche. On peut parler d'un « front de l'arachide ». Depuis quelque temps, ce front paraît se stabiliser au contour de l'éocène, qui forme, comme on vient de le dire, la limite des terres que l'on peut exploiter de façon rentable, à partir des puits existants. Ce front a pu pousser des antennes vers l'amont des vallées du Sine, du Saloum et de leurs affluents, grâce à la possibilité d'atteindre encore la nappe d'eau souterraine, le long de ces vallées. Vers le Nord, ce front s'est depuis longtemps déjà stabilisé approximativement un peu en avant

d'une ligne Saint-Louis, M'Pal, Louga, Linguère, pour des raisons climatiques et non plus de sol : pluviométrie insuffisante et souvent mal répartie.

La carte de la page 9 indique le contour actuel des régions agricoles où la culture de l'arachide est prédominante. Elle indique aussi, autour de Linguère, le contour d'une région agricole aussi, mais où la culture dominante est celle du mil et où celle de l'arachide n'est plus qu'accessoire. On remarquera l'îlot boisé de Déali, qui vient d'être classé et qui a subsisté par suite du manque d'eau qui a rendu impossible tout peuplement permanent de cette région et l'a ainsi soustraite au défrichement.

\* \* \*

Quels sont les problèmes forestiers qui se posent dans cette moitié agricole du Sénégal ?

L'un des plus importants concerne la rénovation des sols. A notre sens, c'est bien un problème forestier plus qu'agricole, comme on va le faire ressortir dans ce qui suit.

Les sols du Sénégal s'épuisent. C'est une constatation sur laquelle tout le monde est d'accord et depuis longtemps signalée. La cause principale de cet épuisement tient au fait que chaque lopin de terre revient trop fréquemment en culture. La jachère étant trop courte, la fertilité du sol n'a pas le temps de se reconstituer spontanément. Si l'on divise la superficie des cercles côtiers (Louga, Thiès,

*Forage de Dara Mousty*

Photo Commandement de l'Air en A.O.F. Centre d'exploitation photographique



Diourbel, Kaolack — partie Sud), par le montant de leurs populations, on constate que, par tête d'habitant, il existe 2 à 3 hectares de terre, suivant les cercles. Que ce soit tout en arachide ou tout en mil ou partie en chacune de ces cultures, chaque habitant met annuellement un hectare de terrain en culture (une famille de cinq personnes cultive environ 5 hectares). Chaque hectare de terre revient ainsi en culture une fois tous les deux ou trois ans (suivant les régions), et la jachère ne dure qu'un ou deux ans sur trois. A ce régime, aucun apport ne venant compenser les pertes prises par les récoltes, aucun sol ne saurait conserver longtemps sa fertilité. Dans tous les pays d'Afrique, à agriculture extensive, la jachère ne descend jamais au-dessous d'une durée de huit ans, lorsqu'il y a suffisamment de terrain disponible.

Une autre raison de cet épuisement réside aussi dans le fait, me semble-t-il, que sous le climat du Sénégal, très sec huit mois durant, les phénomènes microbiens pour la mobilisation dans le sol des matières organiques, se produisent mal et insuffisamment, voire même sont-ils complètement suspendus.

Le cri d'alarme, au sujet de cet épuisement, qui s'accroît de plus en plus entraînant des récoltes toujours moindres, a été jeté depuis longtemps. Pour y remédier, il faut évidemment parvenir à restituer à la terre les éléments que les récoltes lui ont pris, et continuent à lui prendre pour que la culture demeure toujours possible sur le même sol, la place manquant pour pratiquer une jachère de longue durée, c'est bien évident.

Des solutions ont été proposées, toutes d'ordre agricole. Elle s'accordent pour trouver dans l'apport, soit de fumier organique, soit d'engrais minéraux, soit dans la pratique d'engrais verts, la source des matières fertilisantes à restituer au sol. Sur ces bases, on a conçu la modernisation des méthodes de culture indigènes par la pratique du labour, l'utilisation de la traction animale ou mécanique. Ces conceptions sont à l'essai au bloc expérimental de Kafrine et sont même déjà mises en pratique à une échelle importante chez une société privée, en Casamance.

A notre sens, toutes ces solutions nous semblent avoir le défaut de ne pas tenir assez compte du facteur humain local et des conditions locales de milieu. De ce fait, elles nous paraissent difficilement réalisables, ou, pour le moins, présenter plus d'inconvénients que d'avantages, comme on va le faire voir.

En effet, la fumure organique suppose, soit la production de fumier en étable, soit le parage d'animaux sur les terrains à cultiver. Or, au Sénégal comme partout ailleurs, en Afrique, les populations agricoles ne possèdent pas de gros bétail et les populations pastorales qui en disposent ne marquent aucune disposition pour la culture du sol.

Il n'est pas recommandé d'utiliser seul l'engrais

minéral, sans support organique. On dit, à juste titre, dans nos campagnes, « qu'utilisé seul, il brûle la terre ».

Tous les engrais, quels qu'ils soient (organique, minéral ou engrais vert), demandent à être enfouis dans le sol. Ils nécessitent donc la pratique du labour, laquelle nécessite à son tour :

1° le dessouchage complet du terrain ;

2° la traction animale (même objection que ci-dessus pour le fumier) ou la traction mécanique.

Les phénomènes microbiens ne se produisant pas ou se produisant mal, dans le sol, durant la saison sèche, il devient nécessaire d'enfouir l'engrais pendant que le sol est humide, donc dans le cours de l'hivernage dans les terres qui ne seront ensemencées que l'hivernage suivant. On perd ainsi une sole et une année, sans profit apparent et direct. Il faut donc deux années avec deux labours si on utilise l'engrais organique, trois, dans le cas d'engrais verts (un de plus pour l'enfouissement), pour une seule culture de rapport.

La saison des pluies dure seulement quatre mois. C'est le temps minimum nécessaire à l'arachide pour accomplir son cycle végétatif. Il faut donc semer dès les toutes premières pluies, donc commencer à préparer le terrain avant les pluies. C'est ce que fait le cultivateur autochtone, qui se borne à nettoyer et à gratter le sol. Mais le labour ne peut être effectué que lorsque le sol est assez humidifié par les pluies. On ne peut commencer à labourer qu'au moment où le cultivateur autochtone sème déjà. Le temps dont on dispose pour les labours est donc très court, ce qui restreint la superficie que chaque homme ou chaque machine peut préparer. Machines, outils et personnel se trouvent donc n'être utilisés durant la saison pluvieuse, et même, à plein rendement, que durant de courtes périodes de cette saison. Ce sont de bien mauvaises conditions d'amortissement et de rentabilité.

Mais surtout, le labour a l'inconvénient majeur de remuer la terre. Dès que le sol présente la moindre pente (une pente de 1,5 % suffit), des ravinelements considérables se produisent. Toute la terre meuble s'en va. Dans la zone tropicale, que ce soit en Afrique ou ailleurs, l'usage de la charrue serait à proscrire de la façon la plus formelle, et ceci devrait être un principe fondamental d'agriculture tropicale. Nulle part en Afrique, l'indigène ne remue le sol. Partout il se borne à le gratter et à le nettoyer superficiellement. Ce n'est pas sans raison et c'est le résultat, raisonné ou non, d'une longue expérience ancestrale. Rangeons-nous à celle-ci, et reconnaissons à l'indigène la profonde connaissance de son pays et le bien fondé de ses méthodes qu'il ne soupçonne souvent même pas lui-même. Ce sera sage.

En résumé, les solutions en question, qu'on peut appeler agricoles, présentent de gros inconvénients : danger d'érosion des sols, des moyens qui ne sont pas à la portée des bourses des autochtones, ni

conformes à leurs habitudes, prix de revient élevé grévant lourdement le produit de la vente des récoltes. En tout cas, elles ne sont réalisables que moyennant une évolution sociale des masses rurales, qui ne peut manquer d'être lente et très longue.

La solution que nous préconisons personnellement, est d'ordre forestier. C'est aux essences arborées que nous allons demander de reconstituer la fertilité des sols.

Un mois environ avant les toutes premières pluies, on peut observer qu'à l'entour des arbres d'essences légumineuses et sans leur couvert, commence à sortir de terre un cercle d'herbe nouvelle; alors que dans les intervalles entre les cîmes, il ne subsiste plus le moindre brin d'herbe de l'année précédente et qu'aucune herbe nouvelle n'apparaît encore. A cette époque, le phénomène est frappant. Plus tard, après l'apparition des pluies, cette herbe, qui a crû sous le couvert des cîmes, conserve son avance sur celle qui pousse entre les arbres, en terrain découvert, et en fin de saison; celle-là est nettement plus haute que celle-ci. Ceci met bien en évidence l'influence de ces essences. Il est possible qu'elle soit due, soit à l'apport au sol d'éléments fertilisants, soit, simplement à la rétention d'une plus grande humidité qu'en terrain découvert. Nous nous bornerons ici à la constater sans en approfondir les causes.

Mais cette influence fertilisante est contrebalancée par le préjudice de l'ombre que portent les cîmes des arbres quand il s'agit de plantes cultivées, lesquelles ne tolèrent aucun couvert. Il est une essence qui fait heureusement exception, c'est le Cadde (*Faidherbia albida*). Paradoxalement, cette essence perd ses feuilles en hivernage, précisément à l'époque des cultures, et au moment où toutes les autres en mettent. Aussi, cumule-t-elle le double avantage d'avoir la même action fertilisante que les autres essences, sans nuire aux cultures par son ombre légère et ajourée. Les Sérères s'en sont parfaitement rendus compte. Meilleurs cultivateurs que les Ouolofs, ils conservent au-dessus de leurs champs des Caddes en assez grand nombre. De même, en pays Hâoussah, autour de Kano, en Nigéria, l'abondance des Caddes, intentionnellement conservés au-dessus des champs selon toute évidence, est frappante. Indubitablement, c'est là la raison pour laquelle on ne se plaint pas, du moins à ma connaissance, de l'épuisement des terres en pays Hâoussah, pourtant très densément peuplé, et qu'au Sénégal, chez les Sérères, les récoltes restent meilleures que chez les Ouolofs.

Le remède à l'appauvrissement des sols réside donc dans le cadde. Il faudrait parvenir à ce que la culture se fasse parmi un véritable verger de Caddes,



Photo Commandement de l'Air en A.O.F. Centre d'exploitation photographique

*Vue aérienne du forage de Linguère*

dont les cîmes se toucheraient presque. C'est facile à réaliser, ce n'est qu'une question de temps. C'est une solution qui est à la portée des cultivateurs africains et qui ne change en rien leurs habitudes et leurs méthodes. Elle ne nécessite de leur part que de la bonne volonté.

Il est facile de multiplier le Cadde, il suffit de semer des graines sur les terrains à complanter. Il faut mettre en garde contre le semis à la volée, qui donne des résultats absolument nuls. La raison s'en conçoit aisément : si les graines germent à la surface du sol, les jeunes plantules s'épuisent à traverser les couches du sol les plus superficielles, calcinées par le soleil, même en saison des pluies, et n'ont pas la force, pour pousser leurs racines jusqu'aux couches humides sous-jacentes. C'est pour la même raison que la régénération naturelle, qui repose en somme sur le principe d'un semis à la volée, est si déficiente en ces régions. Il faut presque un miracle pour obtenir un seul sujet viable, d'un nombre de graines incommensurable.

Il est indispensable d'enfouir les graines dans le sol. Les essences locales sont toutes rustiques. Point n'est besoin de remuer le sol : un trou fait avec la pointe d'un bâton ; une graine dedans ; un coup de talon pour tasser, cela suffit. Il faut semer dès les premières pluies. Si on sème les graines parmi un champ d'arachides, et en même temps que celles-ci, les jeunes plantules souffrent, lors de l'arrachage de la récolte ; plus ou moins déracinées, la plupart d'entre-elles meurent au cours de la saison sèche qui suit. Il est préférable et plus fructueux de semer dans les terrains en jachère : les plantules ont devant elles tout le temps que dure la jachère, une saison sèche au minimum, sans risque que leurs racines soient rompues à un moment où tout leur chevelu fait bien besoin pour tirer parti des traces d'humidité qui subsistent.

Il faut ajouter que le Cadde est utile à d'autres points de vue que ceux qui viennent d'être signalés. C'est un arbre qui supporte très bien l'ébranchage, fournissant ainsi un bon bois de chauffage. Ses gousses, qui contiennent une pulpe sucrée, sont très appréciées par le bétail et constituent un aliment nourrissant.

Cette solution, croyons-nous, est pratiquement réalisable. Elle l'est plus, en tout cas que celles qui misent sur une révolution ou même une simple évolution des méthodes culturales indigènes. Mais elle ne portera pas de fruits immédiatement : elle n'en donnera que lorsque les Caddes provenant des semis effectués commenceront à devenir grands. Il n'existe pas, à notre avis, de solution immédiatement profitable. Les errements actuels se poursuivant, il faut s'attendre prochainement à un affaissement notable de la production globale d'arachides du Sénégal. A moins de trouver des « terres neuves » pour porter plus avant la culture de l'arachide et élargir la zone actuelle de culture. C'est ce que vont permettre les forages profonds. On reviendra plus loin sur cette question.

\* \* \*

Un autre problème important qui se pose est l'approvisionnement en bois de ces régions côtières. C'est un sérieux problème, car il y reste vraiment bien peu de bois.

Dès sa création encore récente (1932), le Service Forestier s'est attaché à la sauvegarde des boisements qui subsistaient. Le travail de classement est maintenant terminé. On constate qu'elles représentent une bien faible proportion de l'étendue totale du pays. En dehors de ces forêts, il n'existe aucun autre boisement, mais seulement des arbres épars.

Aux villages des campagnes, ce sont ces arbres qui se trouvent sur les terrains de culture, leur donnant l'aspect de vergers, qui fournissent par les ébranchages (et uniquement de cette façon), les bois dont ils ont besoin (chauffage, piliers de cases et outils). Ces besoins sont restreints et des ébranchages suffisent à les couvrir à peu près partout, même chez les Ouolofs, bien qu'ils conservent sur leurs champs beaucoup moins d'arbres que les Sérères.

Les essences locales supportent remarquablement bien ce traitement. Aussi y aurait-il lieu de rapporter certaine disposition de la réglementation forestière portant interdiction de l'ébranchage (même pour se procurer du bois de chauffage), et en particulier celui du Cadde, essence « protégée » assimilant cette opération à une mutilation, alors qu'il n'en est rien et qu'elle est une nécessité.

En ce qui concerne les besoins présents et futurs des grosses agglomérations : Dakar, Rufisque, Thiès, Fatick, Kaolack, etc..., il n'y a que les forêts

classées de la région pour y pourvoir d'une façon rentable. Il faut aller à une centaine de kilomètres à l'Est de Kaolack pour rencontrer de nouveaux boisements importants. Ceux-ci sont trop éloignés pour pouvoir participer économiquement à cet approvisionnement, bien que desservis par voie ferrée.

En face de ces besoins importants, qu'on peut évaluer annuellement à 10.000 tonnes de charbon correspondant à 100.000 stères de bois, l'ensemble de ces forêts classées présente une possibilité dépassant actuellement les besoins, mais qui risque de devenir insuffisante si ces besoins s'accroissent ; et ils s'accroîtront vraisemblablement corrélativement à l'augmentation de la population urbaine. Aussi importe-t-il que ces forêts soient conservées, fermement protégées et aménagées (seules celles de la région de Thiès le sont pour le moment).

Bien que ces forêts aient dû leur salut au seul fait qu'elles se trouvent situées sur des sols rocailleux (calcaires près de Thiès, latérite dans le Sine-Saloum), peu profonds, impropres à la culture, ou dont la mise en culture finirait par consacrer la ruine, dont la maigre végétation de broussailles qu'ils portent confirme la pauvreté, ils n'en sont pas moins l'objet d'âpres revendications en vue de leur déclassement. Il importe de s'y opposer résolument, en raison de l'intérêt général qui s'attache à leur conservation, et de rejeter les appétits particuliers, même s'ils mobilisent la politique pour les soutenir. L'Etat a le droit de le faire. La procédure de classement, régulièrement conduite, a constaté et consacré la domanialité du sol qui porte ces forêts. Il peut en disposer comme il l'entend, et a le devoir de le faire au mieux des intérêts de la communauté.

Il existait naguère, sur la Petite Côte (région de M'Bour), et dans le Saloum, des Cailcédrats et des Dimbs (*Cordyla africana*). On les a exploités et on continue à le faire, sans trop se soucier de la « possibilité ». Le Sénégal ne tardera pas à être complètement dépouillé de toute la provision de bois d'œuvre qu'il possédait et qui se montait primitivement à quelques dizaines de milliers de tonnes tout au plus.

Les boisements locaux formés d'arbres tordus et mal venant comportent une faible proportion de bois de service. Aussi, cette sorte de bois est-elle d'un prix élevé sur le marché des villes et en quantités à peine suffisantes.

Il ne paraît pas indiqué de chercher à faire pousser des bois d'œuvre au Sénégal. Deux essences locales seulement sont susceptibles d'en fournir : le Cailcédrat et le Dimb. Leur bois est bon, mais non parfait. Du point de vue sylvicole, elles présentent le désavantage d'être peu productives, étant de croissance très lente, et les arbres, d'un port fourchu ne donnant habituellement qu'une seule bille. Le Dimb n'a encore jamais été essayé au Sénégal dans des travaux de plantation, mais le Cailcédrat l'a été maintes fois. Les résultats ont été jus-



Photo Commandement de l'Air en A.O.F.  
Centre d'exploitation photographique

#### *Forage de Dara*

qu'à présent décevants, mais on en espère de meilleurs de la régénération naturelle dans les forêts classées du Nyom batro favorisées par un climat plus humide. On ne voit pas d'autres essences exotiques ou locales préférables à ces deux essences, et susceptibles de mieux réussir qu'elles sous le climat du Sénégal.

Il y aurait intérêt à entreprendre des plantations en vue de la production de bois de service à proximité des gros centres urbains. Mais on se heurte, à ce sujet à deux difficultés : la première est de trouver des terrains convenables à planter ; dans ces régions peuplées, il n'est pas facile de distraire de la culture agricole des terrains pour les affecter à la culture forestière. La seconde tient à la rentabilité de ces travaux, qui est douteuse, car ils sont chers et restent aléatoires, sauf dans de bonnes conditions de terrain. Les essais effectués en sont la preuve. *Cassia siaméa* et *Filao* (ce dernier sur sols frais seulement), sont les essences les mieux adaptées. Un *Eucalyptus* local, dont le nom d'espèce s'est perdu, peut prospérer en terrain sec, en se pas-

sant d'arrosage ; mais il est très sujet à l'attaque des termites.

La fourniture de bois d'œuvre et de service, au Sénégal doit reposer, à notre avis, sur une essence qui a été, à tort trop délaissée jusqu'à présent : c'est le rônier. Cet arbre fournit un excellent bois, parfaitement droit, résistant et imputrescible ; il présente, en outre, de l'intérêt par le vin de palme qu'il fournit et ses feuilles, utilisées en vannerie et comme matériaux de couverture pour les cases.

Il n'existe aucune autre essence pouvant être propagée à aussi bas prix : il suffit de mettre les noix en terre et d'attendre. Les deux premières feuilles apparaissent au deuxième hivernage suivant le semis (parfois l'année même du semis). Les jeunes sujets triomphent ensuite sans absolument aucun soin ni entretien de la concurrence du tapis herbacé ; ils se passent de tout arrosage, même dans les terrains les plus secs ; ils résistent aux incendies. La culture du sol reste possible dans les intervalles entre jeunes rôniers et sous le couvert d'arbres plus développés ou adultes. C'est un gros avantage car,

devant la difficulté dans la région côtière du Sénégal, densément peuplée, de retirer des terres à l'agriculture, pour les affecter à la production ligneuse, on peut concevoir, sans aucun inconvénient, l'association sur le même terrain de la culture agricole et de celle du rônier. Les plantations seraient faites par les tenanciers ou les usagers du sol ; elles seraient évidemment leur propriété ; les produits seraient à leur libre disposition et leur profiteraient directement.

La rusticité de cette essence lui assure une réussite certaine. Cette réussite est garantie par sa présence dans la région qui nous intéresse, preuve qu'elle y trouve des conditions très favorables à sa végétation. Les rôniers sont nombreux et souvent groupés en peuplements dans le Cayor (entre Thiès et Pire) et tout le long de la Petite côte, jusqu'à Fatick. Ils y furent naguère beaucoup plus nombreux ; une exploitation abusive les a décimés. Il est probable que ces rôniers ne sont pas venus spontanément, mais qu'ils ont été autrefois plantés de main d'homme. Depuis que ces rôneraies semi-naturelles s'éclaircissent et vont s'épuisant, nous voyons, autour de Thiès, les Sérères semer des noix en abondance pour permettre à leur industrie de la vannerie, qui trouve un débouché important dans les gros centres voisins, de se maintenir, à l'avenir. Nombreuses sont déjà les jeunes rôneraies assez denses pour former des peuplements assez lâches pour permettre la culture. Ce mouvement mérite d'être soutenu. Le moyen le meilleur et le plus efficace pour l'encourager et pour favoriser son extension paraît être l'octroi de primes aux auteurs de telles plantations. Le Service Forestier devrait s'attacher à faire de la propagande. Ce qui n'empêche pas qu'il procède, lui-même à la propagation de cette essence partout où la chose est possible, et où il dispose de terrains.

Un seul inconvénient, le rônier demande une bonne soixantaine d'années pour atteindre la dimension d'exploitabilité. Mais, comme disait Lyautey, à propos d'une œuvre de longue haleine, c'est une raison de plus pour l'entreprendre tout de suite.

\* \* \*

Une autre question forestière importante se rapportant toujours la même région du Sénégal, concerne la protection des « Niayes » contre l'envahissement des sables.

Les Niayes sont des dépressions qui se succèdent en chapelet, parallèlement à la côte, tout le long du front de mer qui s'étend de l'extrémité de la presqu'île du Cap Vert, jusqu'au fleuve Sénégal. Le fond de ces dépressions est au voisinage de la nappe d'eau souterraine ; il se trouve ainsi constamment en état de fraîcheur : certaines sont même submergées en saison des pluies. Le sol en est profond et

riche. Fraîcheur et fertilité donnent à ces dépressions une vocation éminemment maraîchère et fruitière. Ce sont les rares endroits en particulier où est possible la culture du manioc, laquelle, intensifiée pourrait être un sérieux appoint pour l'alimentation du pays, où pullulent fréquemment des bandes de sauterelles (le manioc n'est pas attaqué par elles).

Ces dépressions sont séparées de la mer par une zone de dunes littorales, d'une largeur variant suivant les endroits de un kilomètre à une dizaine. Le plus souvent, ces dunes, couvertes d'un tapis herbacé spontané, surmonté d'arbres très épars, se trouvent fixées. Mais par endroits, ces dunes sont vives, encore en formation probablement, et par suite, en mouvement vers les dépressions qu'elles viennent combler. C'est sur la face Nord de la presqu'île du Cap Vert, orientée presque perpendiculairement aux vents dominants du Nord-Est, que le danger est le plus menaçant. Depuis plusieurs années, le Service Forestier poursuit avec plein succès, dans cette région, des travaux de fixation au moyen du filao. De toutes celles essayées, le filao est la seule essence qui a réussi à prospérer dans ces sables grossiers et encore salés et qui s'y développe bien. Ces plantations sont coûteuses, en raison des arrosages qu'elles nécessitent durant les deux premières saisons sèches, suivant la mise en place des plants. Pour utiliser avec le plus possible d'efficacité les crédits relativement restreints dont on dispose (en face de la tâche considérable à accomplir, s'entend), on restreint les plantations à une profondeur de quelques centaines de mètres pour pouvoir les étirer sur un plus grand front, face à la mer. Ce rideau s'avère suffisant pour arrêter la progression des sables et, sous sa protection, l'herbe peut croître et recouvrir la zone, en arrière, pour la fixer.

Entre Thiès et Saint-Louis, la zone de dunes littorales, large à cet endroit, est colonisée par des pasteurs Peulhs, qui profitent des pâturages qu'elle offre. Il n'y a pas grand mal à cela tant qu'il n'y a pas surcharge de bétail, causant un piétinement exagéré du sol. Mais depuis quelques années, voyant le profit que tirent leurs voisins Oulofs de la culture de l'arachide, ces pasteurs Peulhs se mettent aussi à cette culture sur leurs dunes. C'est un désastre, car les dunes, débroussaillées pour la mise en culture, puis remuées et piétinées, redeviennent vives, et sont livrées à une intense érosion éolienne.

La conservation du manteau végétal qui maintient fixe cette zone de dunes, est une nécessité d'intérêt général. Bien que ce manteau soit surtout herbacé et que les arbres qu'il comporte soient rares et très épars, le classement forestier de cette zone est la procédure réglementaire la plus commode pour assurer sa protection. Il est probable que cette zone, mise en défens par parties successives, se regarnirait spontanément, et à la longue, d'une plus dense végétation arborée.

## II. - Le Sénégal pastoral

### A. Partie appartenant au secteur climatique Sahélo-saharien

Cette région porte les noms de Dimar, de Toro, de Lao, de Damga, au voisinage et du côté Sud du fleuve Sénégal ; de Ferlo, dans le bassin de la vallée du même nom.

C'est un immense boisement, sans autre interruption que quelques minuscules défrichements autour des rarissimes villages permanents. La végétation n'est pas partout la même, ni pareillement dense. Les plateaux où la latérite affleure ne portent que des peuplements clairs et rabougris, parmi lesquels dominent les *Ptérocarpus luvens*, essence qui donne son nom local à ces plateaux (sanguéré). Le pâturage imprime un faciès spécial à la végétation. Le gros bétail, à l'élevage duquel s'adonnent principalement les pasteurs Peulhs, ne broute pas volontiers les branches des arbres. Mais si de jeunes sujets existent ne dépassant pas la taille de l'herbe, ils sont broutés en même temps que celle-ci, et disparaissent. La régénération des peuplements, déjà naturellement insuffisante, en raison de la difficulté qu'ont les graines de germer, le devient encore davantage, du fait de ce continuuel ravèlement des jeunes sujets. Faute de remplaçants aux arbres qui disparaissent, les peuplements s'éclaircissent de plus en plus, et, à la longue, ne sont plus constitués que d'arbres épars et très espacés les uns des autres, la plupart de taille adulte. L'insuffisance du nombre des jeunes est manifeste. Le bétail ne mange pas le Ratt (*Combretum glutinosum*). Aussi, là où existe cette essence, se présente-t-elle toujours en fourrés assez denses.

Les steppes de cette région sont non seulement des formations arborées, mais aussi des formations herbacées. Ce sont des boisements, mais aussi des pâturages. Profitant de l'eau du ciel, les pasteurs Peulhs y poussent leur bétail en saison des pluies ; ils y font alors leurs cultures de mil. Après la fin de l'hivernage, ils s'accrochent à ces pâturages le plus longtemps possible, creusant le sol des thalwegs pour puiser de l'eau quand les mares superficielles tarissent. Mais bientôt la sécheresse vide tout le pays d'hommes et de bétail et ces immenses pâturages demeurent inutilisés jusqu'aux nouvelles pluies.

Telles étaient jusqu'à maintenant la vie et la situation de cette contrée, avant que la création de forages ne vienne la perturber de conditions toutes nouvelles.

La politique forestière à suivre était très simple : elle consistait à maintenir

l'état boisé dans un but climatique, à accroître la densité des boisements par le simple effet de leur mise sous protection. Ces boisements, formés d'arbres tordus et rabougris, pauvres à l'unité de surface n'ont, en effet, et n'auront sans doute de longtemps, aucune utilité économique. Ils n'ont à répondre qu'aux besoins en bois de chauffage de quelques milliers de nomades, besoins très restreints, en comparaison desquels la masse ligneuse disponible présente un incommensurable excédent.

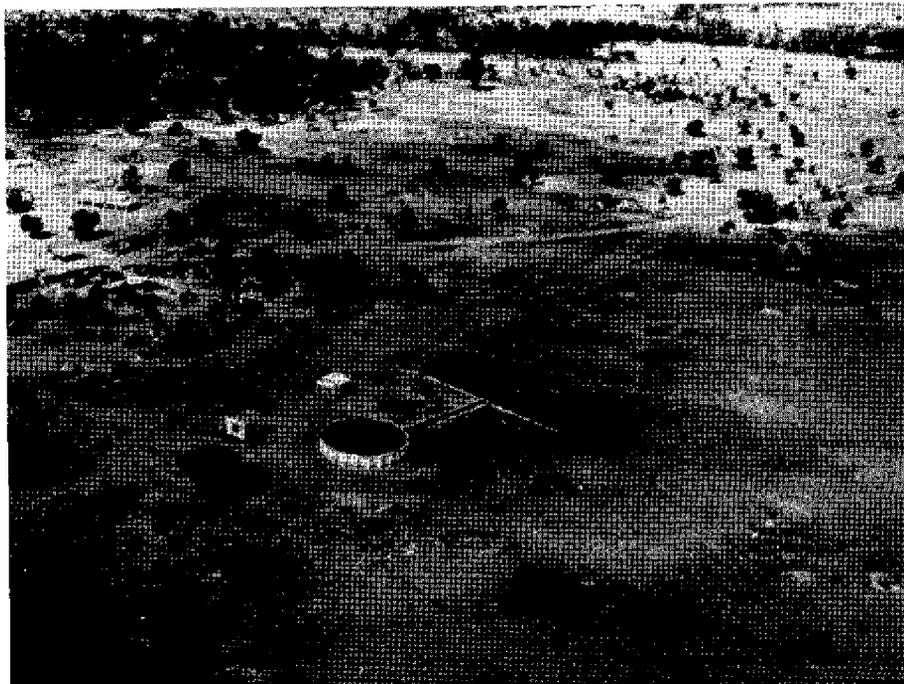
Inutile de classer morceau par morceau. La région tout entière peut se concevoir comme une immense forêt classée d'un seul tenant, de laquelle seraient distraits par-ci, par-là, quelques îlots autour de rares villages.

Dans cette immense forêt classée, il convient de reconnaître aux Peulhs leurs droits d'usage : droits de la cultiver et droit de pâturage.

La façon de cultiver des Peulhs ne cause pas, en effet, un grand dommage à la végétation arborée. L'emplacement de leurs campements varie tous les ans. Une année, ils cultivent l'emplacement où se trouvait le campement l'année précédente, et ses alentours, enrichis par la fumure qu'y ont laissée les animaux, se rassemblant chaque soir auprès des cases et du point d'eau. Cet emplacement n'est cultivé qu'une seule année. Les arbres n'ayant pas été détruits au moyen du feu, mais ayant été seulement recépés ou taillés à la hache, le peuplement

#### *Forage de Ferlo Barkedji*

Photo Commandement de l'Air en A.O.F. Centre d'exploitation photographique



arboré se reforme très vite, et répare au peu de temps les dégâts subis.

Quant au pâturage, étant donné que les formations locales sont à la fois arborées et herbacées, il est logique de l'admettre sur la totalité de l'étendue du pays. On ne saurait concevoir des forêts classées qui seraient fermées au bétail, à côté d'étendues qui seraient consacrées au pâturage seulement, et sur lesquelles on se désintéresserait du capital arboré. Ce serait perdre l'utilité de l'herbe sur des superficies importantes, sans aucun profit forestier direct en compensation.

Dans une page précédente, on a fait ressortir l'influence du couvert arboré sur le développement du tapis herbacé. Il y aurait donc intérêt, puisque l'élevage est le seul profit direct à tirer de cette région, à ce que les peuplements arborés que portent ces steppes, gagnent en densité, ou, pour le moins, ne s'éclaircissent pas davantage. Il faudrait pour cela, le broutage du bétail étant la cause de leur régression, organiser une rotation des terrains de parcours pour les mettre en défens à tour de rôle tout le temps nécessaire à leur regarnissage naturel.

En somme, aucun danger notable ne menace l'état boisé dans cette région, si ce n'est le feu. Bien que le tapis herbacé peu élevé et clairsemé n'offre pas aux flammes une matière combustible en quantités importantes, les effets du feu sont ici particulièrement néfastes, en raison de la sécheresse de l'herbe et des arbres eux-mêmes.

**LES FORAGES.** — Une nouvelle nappe d'eau souterraine existe partout au Sénégal (sauf dans la région côtière, à partir de Louga), à une profondeur dépassant 200 mètres. On l'atteint au moyen de forages profonds. La carte ci-jointe indique l'emplacement des forages prévus.

La conception primitive qui a prévalu à leur implantation a été de jalonner les axes de transhumance (bien qu'aucun mouvement de bétail n'ait lieu en saison sèche). En fait, tous ceux qui se trouvent dans la moitié agricole du Sénégal, la plupart réalisés à ce jour, ne font que faciliter l'approvisionnement en eau des villages qu'ils desservent et de leurs environs. Grâce à l'abondance d'eau et à la commodité qu'ils procurent, les villages prennent, autour d'eux une rapide importance. Il n'y a rien de particulier à dire, au sujet des forages de cette région. Nous les laisserons donc de côté pour ne nous occuper que des forages réalisés ou à réaliser dans la moitié pastorale du Sénégal.

La première conséquence de la création de forages, en cette dernière région est de rendre les Peulhs sédentaires.

Les forages sont éloignés les uns des autres de la distance que peut parcourir le bétail en une étape, en se privant de boire (30 à 40 km). C'est seulement en constatant la possibilité de faire replier leur

bétail vers un forage voisin, en cas de panne du forage où ils s'abreuvent habituellement (garantie essentielle pour eux), que les Peulhs consentent à se fixer. C'est la sécheresse qui chassait hors de cette région les Peulhs et leur bétail, durant la saison sèche. Le jaillissement de l'eau en abondance leur permet d'y séjourner désormais toute l'année. Les herbages d'alentour, qui, jusqu'à présent, ne servaient en rien, en saison sèche, prennent du coup un subit intérêt, car s'il faut que le bétail boive, il faut aussi qu'il mange. A côté de l'eau, il faut du fourrage. En même temps que des dispositions sont prises pour parer dans le minimum de temps aux pannes de fonctionnement des forages, il devient indispensable de prendre des dispositions pour assurer la conservation des herbages tout au long de la saison sèche. Le danger, c'est le feu qui devient ici un irréparable désastre, car, sous ce climat sec et sur ce sol torréfié, l'herbe ne repousse pas après son passage, comme cela a lieu en zone soudanaise ou guinéenne. Le feu, c'est la suppression du pâturage pour tout le reste de la saison sèche. Si, du point de vue forestier, on pourrait à la rigueur admettre, ici comme ailleurs, le feu précoce comme un pis-aller, un moindre mal, du point de vue pastoral, le feu, même précoce est à proscrire formellement. C'est donc dans un double but, à la fois forestier et pastoral, que le Service Forestier a le devoir de prendre toutes dispositions utiles contre les incendies.

Ce n'est pas chose facile, car bientôt, dans quelques années, quand le programme de création de forages sera plus avancé dans la voie des réalisations, c'est le pays tout entier, des dizaines de milliers de kilomètres carrés, le cinquième de l'étendue de la France, qu'il faudra protéger contre le feu. A cette échelle, il ne peut plus être question de pare-feux établis au moyen de désherbage. Où trouverait-on la main-d'œuvre ? Et quel prix ! Il faut un procédé simple, non coûteux en main-d'œuvre (le pays étant peu peuplé), rapide (la période opportune pour la confection de pare-feux étant très courte), et enfin, efficace.

Le dispositif le meilleur pour protéger de telles étendues, me paraît devoir consister en des pare-feux parallèles entre eux, perpendiculaires à la direction des vents dominants en saison sèche (vents venant du Nord-Est), disposés en chicane, en avant des forages, du côté du vent. Ce dispositif réduit considérablement le travail de protection, mais malgré cela, il s'agit encore de réaliser plusieurs centaines de kilomètres de pare-feux. Pour les faire assez tôt, en temps voulu (on ne dispose que d'un temps très court avant que l'herbe ne soit trop sèche), il n'est d'autre moyen que d'utiliser le feu lui-même : on met le feu carrément, à peu près en ligne droite, tant que l'herbe ne brûle pas encore parfaitement bien. Le feu nettoie le terrain sur une largeur variable suivant les endroits et le gré du

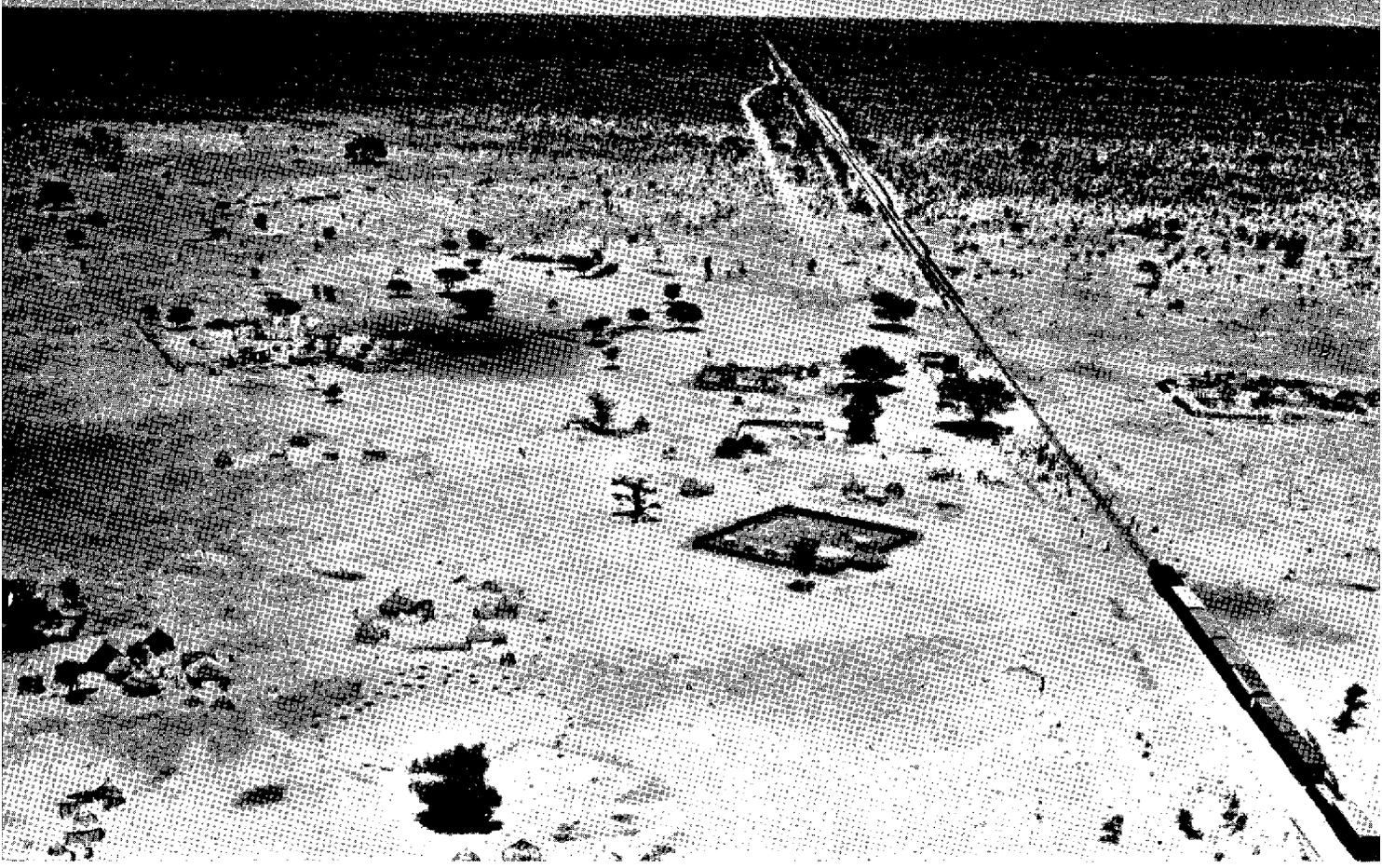


Photo Commandement de l'Air en A.O.F., Centre d'exploitation photographique

#### *Forage de Barkedji*

vent ; ici de 100 mètres, là de 500 mètres, ailleurs d'un kilomètre et plus. Qu'importe que ce travail soit irrégulier ? Qu'importe de sacrifier au feu quelques centaines ou même quelques milliers d'hectares, quand il s'agit de centaines de milliers d'hectares à protéger ? L'essentiel est que le travail soit effectué avec le maximum de rapidité, compte tenu des faibles moyens dont on dispose, pour être terminé le plus tôt possible, avant que de grands incendies soient possibles.

Ce dispositif est la généralisation, la coordination pour la contrée entière, de ce que les Peulhs réalisent autour de leurs campements, individuellement. En pasteurs avisés, ils s'assurent contre le manque de fourrage en brûlant de bonne heure les étendues portant des herbages médiocres, les sacrifiant pour conserver les fins herbages. Ils brûlent par taches et non par bandes, étendues brûlées et étendues non brûlées se trouvant juxtaposées comme les cases d'un échiquier. En cas d'incendie tardif, les dégâts se trouvent ainsi limités.

Durant la saison sèche 1951-52, le Service Fores-

tier du Sénégal a usé d'un tel dispositif de pare-feux parallèles aux abords de la vallée du Fleuve Sénégal, où se trouve concentré tout le bétail parcourant le Ferlo en hivernage, et où il importe de protéger les herbages de ces pâturages surchargés. Plusieurs incendies se sont arrêtés à ces pare-feux. Les gens de la région ont été particulièrement satisfaits de cette initiative, et ont partout demandé à ce qu'elle soit poursuivie.

Une autre conséquence de la création de ces forages, dans cette région, encore vierge, est d'y attirer des populations agricoles quittant les régions côtières épuisées, à la recherche de « terres neuves » pour l'arachide. Initialement prévus pour l'élevage, l'Administration voudrait les réserver à leur destination première. Personnellement, je ne crois pas qu'il sera possible de s'opposer à la poussée qui se manifeste déjà intensément et qui promet d'être irrésistible. Si elle ne se fait pas ouvertement, au grand jour, cette colonisation se fera subrepticement, par infiltration. Aura-t-on le courage et la volonté de faire déguerpir vers leurs pays d'origine

les cultivateurs qui viendront s'installer auprès des forages ? Les règlements pourront-ils quelque chose contre elle et parviendront-ils à l'enrayer ?

Et pourquoi le ferait-on ? Les solutions préconisées, pour parer à l'épuisement des terres de la région côtière, sont toutes à longue échéance. Pour l'immédiat, pour que se maintienne à son niveau actuel la production d'arachides du Sénégal, la base de la vie économique du pays tout entier, il n'est d'autre solution que de mettre en culture de nouvelles terres, de pousser plus loin la culture, jusqu'à l'éloignement du débouché où elle reste encore payante.

Il y a de la place dans le Ferlo. Les boisements qui le couvrent en entier, d'une façon ininterrompue, peuvent céder du terrain à l'agriculture, sans que leur rôle climatique en soit compromis.

Pour les pasteurs, il n'y a pas d'inconvénients à laisser les cultivateurs pénétrer dans leur pays, sous réserve de prendre toutefois certaines précautions. Ce sont évidemment les terres des alentours immédiats qui vont tenter les agriculteurs. On peut leur les accorder et les sacrifier au défrichement. Il serait, par ailleurs, illusoire de vouloir chercher à les conserver boisées : sous le piétinement incessant du bétail, toute la végétation arborée est appelée fatalement à disparaître. Les cultivateurs n'ont besoin de ces terres que pendant l'hivernage. En cette saison, les pasteurs trouvent de l'eau partout, et n'ont pas besoin de celle des forages. Ils peuvent s'en éloigner pour faire leurs propres cultures. En saison sèche, lorsque les champs sont débarrassés des récoltes qu'ils ont portées, ils peuvent revenir vers les forages, y abreuver leurs troupeaux et les faire paître sur les terrains qui étaient naguère en culture. En bref, pasteurs et agriculteurs, peuvent parfaitement et sans inconvénients voisiner auprès des mêmes points d'eau.

Jusqu'à présent, l'arachide a progressé sur un front continu, refoulant sans cesse les pasteurs, de sorte que ceux-ci sont contraints actuellement à une longue transhumance entre leurs stations d'hivernage et celles de saison sèche. Dans la mise en valeur de la région encore vierge de Ferlo, la précaution à prendre consiste à éviter que ce processus se poursuive. A l'avenir, il faut que les cultivateurs pénètrent chez les pasteurs sans les exclure, que les uns et les autres vivent côte à côte, et, pour cela, il faut à l'avance, procéder à un partage des terres.

Dans l'intention de jalonner les routes de transhumance, les forages se trouvent disposés le long des principales vallées. Or, ce sont précisément les terres des Thalwegs, qui conviennent le mieux à la culture. Aussi est-il à préconiser que les colonies agricoles qui se fixeront auprès des forages, d'abord simples taches autour d'eux, se développent, non pas d'une façon régulièrement concentrique, mais en boucles s'étirant dans les Thalwegs. Les taches de culture finiront par se rejoindre entr'elles, pour

former un couloir tout le long des vallées, surplombé de chaque côté par les rives boisées de celles-ci.

A l'agriculture, les vallées ; à l'élevage et à la forêt, les plateaux, tel doit être le partage des terres pour permettre aux populations agricoles et pastorales de vivre côte à côte sans que ces dernières s'éloignent de plus d'une journée de marche des points d'eau. Enscrés parmi le réseau des vallées comme dans les mailles d'un filet, les plateaux seront « classés » sous le régime syvo-pastoral, qui a été dit plus haut : droits de cultures temporaires et de parcours du bétail, reconnus aux usagers. Ce régime revient à faire de ces étendues de véritables « réserves Peulhs » au sens qu'on donne au mot « réserve » dans l'expression « réserves indiennes » aux Etats-Unis.

C'est en ce sens, et conformément à cette conception (classement des plateaux, libre disposition des vallées pour l'agriculture) que se dessine la politique de classement dans cette partie du Sénégal : forêts classées de M'Bégué, de Koum-Koum, de Déali, de Lindé ; classements en cours de Barkedji, d'Oldou, du Bacine, et qu'elle est à suivre, à notre avis.

L'ÉBRANCHAGE. — On ne peut finir de s'occuper de la zone sahélienne sans aborder la question de l'ébranchage.

L'ébranchage est actuellement interdit par les règlements, et c'est à tort, à notre sens. Il est effectué uniquement au profit du petit bétail : chèvres et moutons. Il est pratiqué, au Sénégal, dans un rayon de 5 km., autour des villages, distance que ne dépassent pas habituellement ces animaux en quête de nourriture. Il n'a jamais lieu sans nécessité.

Vers la fin de la saison sèche, notamment dans la vallée du Sénégal, surchargée de bétail, il ne subsiste plus le moindre brin d'herbe sur le sol. Le feuillage des arbres reste la seule et unique source de nourriture pour faire la soudure. Il faut bien reconnaître que l'ébranchage devient alors une nécessité impérieuse.

Ou ébrancher les arbres ou voir mourir le bétail. Devant cette alternative, l'indigène n'hésite pas, même sous la crainte de sanctions, ou plutôt, il ne conçoit pas qu'un acte aussi indispensable, aussi nécessaire, puisse être sanctionné. Les amendes infligées deviennent à ses yeux une redevance qui lui confère le droit de poursuivre l'ébranchage. Le lendemain d'un procès-verbal, on retrouve le même délinquant renouvelant le même délit : « Ne t'ai-je pas payé hier » dit-il.

L'indigène ne comprend pas non plus que l'ébranchage cesse d'être un délit, ou qu'il soit tacitement toléré (la réglementation n'est pas très claire sur ce point), quand il est pratiqué afin d'entourer les champs de clôtures (zéribas). Dans la vallée du Sénégal, éminemment agricole et surchargée de bétail, la protection des cultures absorbe pourtant

chaque année des quantités considérable des bois d'élagage, et occasionne d'aussi importantes mutilations que celles pour la nourriture du petit bétail durant la période de soudure.

Toutes les essences locales ne souffrent guère de ces dégâts, dont ne meurent que les trop vieux arbres et qu'elles réparent par de nouveaux rejets dans la proportion minima de 95 %. Quand l'élagage est bien fait (branches nettement et complètement sectionnées), la proportion des arbres qui rejettent est encore plus forte. Aussi, conviendrait-il de rapporter l'interdiction de l'ébranchage édictée par la réglementation, à condition que disparaisse la pratique actuelle des bergers indigènes qui se bornent à rabattre simplement les branches vers le sol, sans les sectionner complètement du tronc. L'ébranchage peut être toléré, à la condition qu'il soit correctement fait.



Photo Commandement de l'Air en A.O.F.  
Centre d'exploitation photographique

*Forage de Boulele*

## B. Partie appartenant au Secteur climatique Sahélo - Soudanais

Nous englobons, dans cette partie, la portion de la « région du rail » qu'englobe le Cercle de Tambacounda et la Haute-Casamance, qui est son prolongement de l'autre côté du fleuve Gambie.

Cette partie du Sénégal n'est plus une grande région d'élevage, à cause de la présence de glosines. Le zébu n'y résiste pas. Il est remplacé par une race taurine sans bosse, de petite taille : la race « dama » adaptée et résistante.

Elle n'est pas non plus une région très agricole. Les villages sont situés le long des cours d'eau, et seules, les vallées sont mises en valeur, tantôt tout du long (Casamance), tantôt par îlots isolés (région de Tabacounda). Les plateaux où la latérite affleure très souvent, sont couverts de boisements denses et fourrés. Le taux de boisement est encore très fort, de l'ordre de 80 %.

Cette région, desservie par la voie ferrée, pas trop

éloignée pour que les frais de transports soient encore supportables, pourrait prendre un plus grand essor agricole si elle était mieux approvisionnée en eau, et il n'est pas douteux que cet essor se produira quand cette région sera à son tour dotée de forages. Il faut éviter que cet essor se fasse d'une façon désordonnée.

Les conditions étant à peu près semblables, les précautions à prendre sont les mêmes que précédemment ; à l'agriculture : les vallées et leurs pentes ; à la forêt et à l'élevage : les plateaux. La culture des plateaux serait ici leur ruine, en raison du manque de profondeur du sol.

Cette région reçoit davantage d'eau que la précédente. L'herbe y repousse après le passage de l'incendie. Le feu précoce peut donc être utilisé à la fois comme moyen d'action forestière et pour le renouvellement des pâturages.

